

BIEN VIVRE A

TROISSEREUX *Le Mag.*



Le mot du Maire

Tressoriennes et Tressoriens, mes Chers Concitoyens,

Lors du scrutin du 15 mars 2020, vous m'avez fait confiance, et avez élu, à plus de 54% des exprimés, 11 de mes colistiers de « **Bien Vivre Ensemble à Troissereux** » et moi-même, pour occuper 12 des 15 sièges du Conseil Municipal de Troissereux.

Je tenais à vous faire part, à nouveau, de toute ma gratitude, et encore, de tout mon dévouement.

A la suite de ces élections communales, et une fois la crise sanitaire suffisamment affaiblie, le 28 mai dernier, en Conseil Municipal, mon équipe m'a élu Maire de Troissereux pour les 6 ans à venir.

J'ai décidé de m'entourer, pour l'instant, de 3 adjoints qui ont également été élus par le nouveau Conseil Municipal et qui sont : Bernard DOISE, Mégane HACQUE, et Alain COUILLEROT, dans cet ordre.

Dès lors, toute notre équipe a pu se mettre au travail pour Troissereux, et il y a de quoi faire.

L'accompagnement des enseignants, à l'école, dans des conditions sanitaires qui évoluent toutes les semaines, ainsi que l'organisation des salariés du périscolaire et de la halte-garderie, ont été l'une des premières tâches à prendre en charge. Le personnel municipal a été très impliqué pour garantir que les protocoles, émis par l'Education Nationale, soient respectés, mais également pour garantir la sécurité du périscolaire de jour ou du mercredi.

Du côté de l'atelier municipal, les employés ne chôment pas non plus ! Vous l'aurez forcément constaté, énormément d'entretiens des espaces verts et des rues ont été sacrifiés lors de la crise COVID-19. Vous vous en doutez, la charge de travail est aujourd'hui là aussi, considérable et il va nous falloir encore un certain temps avant de rattraper le retard. Dame Nature ne s'est pas confinée.

Au-delà de ces urgences, nous œuvrons sur la remise en état des chemins, voire la création de nouveaux chemins de randonnée. Comme promis l'étude de la réfection ou création de trottoirs et de caniveaux est en cours. Il y a dans Troissereux des rues qui en sont encore dépourvus. La sécurité des piétons est primordiale, partout dans le village, y compris à Houssoy le Farcy, bien entendu. *Je profite de l'évocation des trottoirs, pour rappeler qu'ils sont faits pour les piétons et non pour le stationnement des véhicules.*

D'autres importants projets comme la remise en état du lavoir et le devenir du presbytère méritent, de toute évidence, une attention particulière. Nous sommes également déjà en train d'y travailler.

Sachez que mon équipe et moi-même restons très attentifs à la qualité de notre vie à Troissereux, qu'elle soit écologique, économique ou sociale.

Je vous souhaite une heureuse période estivale, sereine et déconfinée.

Avec les adjoints, nous assurons une permanence chaque jour d'ouverture de la mairie, de 17h00 à 18h00.

Vous pouvez compter sur nous !

Christian DEMAY
Maire de TROISSEREUX

Photo : De la gauche vers la droite : Bernard DOISE - Mégane HACQUE - Pascal SLAGMULDER - Héléna AUBERT - Anne-France ALQUIER - Christian DEMAY - Cédric DELAFRAYE - Alain COUILLEROT - Noëlle LEMMENS - Nathalie MUZEAU - Pascal ROBERT - Marie FLENER - Maurice BILY - Alain CORNET - Astrid DEGROOTE

Exit « TROISSEREUX INFO » bienvenue « **BIEN VIVRE A TROISSEREUX Le Mag** ».

Nouvelle équipe, bulletin municipal remodelé.

Vous aimez ? Vous n'aimez pas ? Dites le nous!

Restons en Contact

Tel. 03 44 79 02 89

Mairie-de-troissereux2@wanadoo.fr

Appel d'offre groupé pour alarmes individuelles

Régulièrement, les gendarmes nous informent de cambriolages ou de tentatives de cambriolage.

Le principe des voisins vigilants a été développé sur le village de Troissereux, mais ce n'est pas suffisant. D'autre part, il n'est pas possible d'avoir un gendarme devant chez soi continuellement.

L'embauche d'un garde champêtre n'est pas suffisante et augmenteraient fortement les charges de la commune.

Une surveillance vidéo reste à l'étude.

Une solution serait d'installer une alarme individuelle sur une majorité d'habitations. Plusieurs personnes ont hésité à cause du coût d'une telle installation.

Notre suggestion est de faire un appel d'offre groupé pour un système de protection performant, qui permettrait d'avoir une alarme de base protégeant une habitation type F5 pour moins de 1000 €, prix hors options. (base = 1 centrale avec sirène, 2 capteurs volumétriques, 2 capteurs contacts, 1 sirène extérieure avec flash, 2 badges pas de réseau filaire).

Le fait de regrouper l'appel d'offre permettrait :

- De baisser le prix de l'installation.
- De baisser le coût de l'entretien.
- De faire poser l'installation par un professionnel.
- De pouvoir avoir, en option, un interlocuteur local en cas d'absence (report de l'alarme chez un vigile domicilié sur Troissereux pour une intervention plus rapide)

Chaque installation pourra être personnalisée en fonction de l'habitation et en fonction du désir de chaque propriétaire, (capteurs supplémentaires, caméra de surveillance, report internet, fermeture de volets... et toute option supplémentaire)

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie, qui regroupera les demandes et permettra de lancer l'appel d'offre pour déterminer le professionnel le plus performant et le moins onéreux.



Le Lavoir

Le toit du lavoir est régulièrement dégradé. Depuis des années, des vandales enlèvent les tuiles pour les jeter dans l'eau et des voleurs considèrent cette toiture en libre service.

Vous êtes nombreux (villageois et visiteurs) à déplorer le délaissement du lavoir.

Le coût de ces remises en état est considérable pour le budget du village, à chaque fois.

Nous souhaitons réparer ce toit, d'une manière un peu différente, plus solide, afin qu'il perdure dans le temps. Une remise en état du lavoir lui-même et de ses abords est envisagé également.

Afin de ne pas trop grever les finances du village, nous examinons la possibilité de mettre en place une équipe de bénévoles, aidée de professionnels, pour restaurer le toit et rendre au lavoir son attrait.



Une manière de s'attacher un peu plus à ce site marquant qui a été un lieu d'animation lors de certaines Fêtes de l'eau.

Les personnes volontaires pour participer à la restauration sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. Une réunion aura lieu pour expliquer le projet et la manière recommandée pour opérer.

Pour participer, les volontaires devront avoir plus de 16 ans et **l'autorisation des parents sera requise pour les mineurs.**

Les Feux

Nous rappelons que les brûlages de déchets verts sont interdits dans le village toute l'année. Leur ramassage est opéré chaque lundi, du 1er avril au 30 novembre.

Un Point Vert est également à votre disposition.



Les Tontes

Nous rappelons les horaires autorisés pour les outils motorisés :

Du lundi au vendredi:
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Le samedi:
de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h
Les dimanche et jours fériés:
de 10 h à 12 h

A noter

Le nouveau site internet de la mairie de Troissereux sera mis en service en juillet

A noter

La municipalité remercie l'entreprise FRICAMPS MATHIEU PEINTURE SERVICE, siégeant à TROISSEREUX pour son don de peinture. Les agents techniques l'ont utilisée afin de repeindre les marches menant du carrefour principal au parking de la supérette.

Avant/Après (remplacement d'une prise de courant - coffret électrique du lavoir)



La mairie

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi, mardi : de 15h30 à 18h30
Jeudi : de 15h30 à 19h00
vendredi : de 15h30 à 18h00

La jeunesse de Troissereux**L'école et le covid-19**

Malgré la crise sanitaire, l'école de Troissereux a assuré un service d'accueil minimum en tenant compte des différents protocoles imposés par l'état. Cette action a permis à plusieurs parents de continuer leur activité professionnelle. Nous remercions toutes les personnes mobilisées durant cette période.

Dés le 20 juin, la majorité des enfants avaient repris le chemin de l'école.

L'ALSH n'est pas facturé pour le mois de juin 2020.

L'ALSH accueille les enfants au centre de loisirs pour la période du 6 juillet 2020 au 24 juillet 2020. Le protocole sanitaire et les gestes barrières sont toujours en vigueur.

les inscriptions ALSH / Périscolaire / cantine se feront par mail à partir de la rentrée scolaire septembre 2020. Le planning d'inscription sera envoyé par mail automatiquement aux parents d'élèves .

**Composition des commissions municipales**

Lors de notre premier Conseil Municipal le 25 juin 2020, les élus ont délibéré à l'unanimité les commissions suivantes :

COMMISSIONS	Responsable	Responsable suppléant	Membres
Finances - Economie – Appel d'offre (Budget ;Décisions; Entreprises et Commerces locaux ; ...)	Christian DEMAY	Bernard DOISE	Alain COUILLEROT Mégane HACQUE Cédric DELAFRAYE Pascal ROBERT Astrid DEGROOTE
Administration (Personnel communal; Etat civil ; Relations partenaires institutionnels ; ...)	Christian DEMAY	Bernard DOISE	Alain COUILLEROT Anne-France ALQUIER Hélène AUBERT Mégane HACQUE Pascal ROBERT
Vie locale (Fêtes; Culture; Sports; Traditions ; Associations ; Animations; ...)	Alain COUILLEROT	Pascal SLAGMULDER Anne-France ALQUIER	Hélène AUBERT Mégane HACQUE Nathalie MUZEAU Pascal ROBERT Maurice BILY
Ecologie – Environnement (Fleurissement; Bois; Rivières; Etangs; Chemins; ...)	Alain COUILLEROT	Anne-France ALQUIER	Noëlle LEMMENS Marie FLENER Nathalie MUZEAU Astrid DEGROOTE Pascal SLAGMULDER
Bâtiments – Voirie (Entretiens Routes; Eglise; Cimetière; Espaces verts; réseaux; ...)	Bernard DOISE	Pascal ROBERT	Alain COUILLEROT Pascal SLAGMULDER Cédric DELAFRAYE Anne -France ALQUIER Maurice BILY
Urbanisme (Habitat; PLUI; ...)	Bernard DOISE	Alain COUILLEROT Mégane HACQUE	Pascal ROBERT Pascal SLAGMULDER Cédric DELAFRAYE Anne-France ALQUIER Maurice BILY Astrid DEGROOTE
Education – Jeunesse (Ecoles; ALSH; Bibliothèque; Animations; ...)	Mégane HACQUE	Anne-France ALQUIER Nathalie MUZEAU	Cédric DELAFRAYE Hélène AUBERT
Affaires sociales (CCAS) (Personnes âgées; Problèmes sanitaires; ...)	Mégane HACQUE	Hélène AUBERT	Alain COUILLEROT Anne-France ALQUIER Nathalie MUZEAU Marie FLENER
Communication (Journal; Site internet; Affichage; ...)	Christian DEMAY	Cédric DELAFRAYE	Anne-France ALQUIER Noëlle LEMMENS

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le Conseil Municipal,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne à l'unanimité la nomination pour :

- Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) :

représentant titulaire : M. Bernard DOISE

représentant délégué : M. Alain CORNET

- Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement :

représentant titulaire : Mme Mégane HACQUE

représentant délégué : Mme Nathalie MUZEAU

- Syndicat Intercommunal du Bassin de Natation de Savignies :

représentant titulaire : Mme Mégane HACQUE

représentant délégué : Mr Maurice BILY

- Syndicat Intercommunal de la Gestion du Thérain et de ses affluents :

représentant titulaire : M. Alain COUILLEROT

représentant délégué : M. Pascal ROBERT

- Commission des logements HLM :

représentant titulaire : M. Bernard DOISE

représentant délégué : M. Christian DEMAY

- Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise (ADICO) :

représentant titulaire : M. Cédric DELAFRAYE

représentant délégué : M. Christian DEMAY

- Centre Intercommunal de Services à Domicile (CISD) :

représentant titulaire : : Mme Héléna AUBERT

représentant suppléant : Mme Marie FLENER

comme délégués représentant la Commune.

- Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de TROISSEREUX détient actions au capital de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO). À ce titre, elle est représentée aux Assemblées Générales de la SAO (Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes). Il convient donc de désigner le représentant de la Commune auxdites Assemblées ainsi que son suppléant.

En application de l'article L.524-5 du CGCT, les actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de la SAO sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires qui désigne son représentant appelé à siéger en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la SAO. À ce titre, il convient également de procéder à la désignation du représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'Administrateur.

Un suppléant au représentant à l'Assemblée Spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas la capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'Administrateur (les Administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose :

de désigner Monsieur Christian DEMAY pour représenter la Collectivité aux Assemblées Générales de la SAO et de le doter de tous pouvoirs à cet effet,

Monsieur Bernard DOISE est désigné en qualité de suppléant, doté des mêmes pouvoirs.

de désigner Monsieur Christian DEMAY pour représenter la Collectivité aux Assemblées Spéciales des Actionnaires Minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale.

Monsieur Bernard DOISE est désigné en qualité de suppléant pour représenter la Collectivité à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires et est doté de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'il ne sera pas suppléant de la fonction d'Administrateur le cas échéant.

Le Conseil Municipal en visio

COVID 19 oblige, le conseil municipal du 25 juin n'était pas ouvert au public.

Afin que les villageois puissent tout de même y assister, il a été diffusé en direct sur notre page Facebook.

Malgré des qualités de réception inégales suivant vos équipements, et quelques coupures de réseau, globalement, la diffusion a été un succès.

Agenda

Notre prochain conseil municipal sera le 9 juillet à 20h. Il sera de nouveau sans public et retransmis sur notre page Facebook.

La cérémonie du 14 juillet, organisée par l'association des Anciens Combattants, se tiendra en public limité, à partir de 10h place de la mairie.